

# La situation des femmes en France

## Introduction

1. La parité dans notre société
2. La situation des femmes au travail
3. Les droits et le respect des femmes
4. L'aménagement des temps de vie pour les femmes
5. La situation des femmes en Lorraine

## Conclusion

## INTRODUCTION

### Le féminisme est aujourd'hui un humanisme

Les socialistes déclarent qu'ils sont humanistes et, à ce titre, combattent les inégalités. Il en est une qui est criante, qui touche la moitié de notre population, qui ne se résorbe en rien ou si peu depuis 30 à 40 ans : la situation des femmes dans notre société.

En effet :

- les femmes sont discriminées sur le marché du travail : moins bien payées, plus affectées par le chômage et les emplois à temps partiel, moins promues, moins présentes dans les centres de décisions et les postes de responsabilités ;
- les femmes continuent à assumer dans la famille l'essentiel des tâches domestiques et familiales.

Alors que des progrès avaient été réalisés dans les années post 68 (années 1970 et 80), on assiste actuellement à une forte stagnation.

### La connaissance de la situation

Depuis 2000 seulement, nous disposons de données chiffrées annuelles qui permettent d'avoir une idée de la situation. Ces données sont publiées par le *Service des droits des femmes et de l'égalité*.

Notre étude reprend le plan proposé par le Service, en complétant si possible chaque subdivision par des éléments tirés d'autres lectures (voir Bibliographie)

## 1. La parité dans notre société

Cette question est examinée dans la vie politique et dans le monde économique et social. Le constat est clair : ce n'est guère brillant.

### 11. La parité dans le monde politique

Les femmes représentaient 52,5% de l'électorat en 2007.

La loi sur la parité en politique a été promulguée le 6 juin 2000 pour les régionales, municipales et européennes. Elle a été complétée en 2003 (révision des modes de scrutins aux régionales et européennes) et 2007 (adjoints aux maires). La France est ainsi **le premier pays au monde à avoir une législation concernant la parité politique.**

Le nombre d'élues dans les différentes élections varie en fonction du type de scrutin (de liste ou à la proportionnelle) et en fonction du fait que la loi sur la parité s'appliquait ou non (la première application étant en 2004 aux européennes).

#### Elections nationales

On doit relever le très mauvais rang de la France pour la présence féminine à l'Assemblée.

<b>Elections nationales</b>		
Parlementaires européennes (2004)	43,6%	4 <sup>ème</sup> rang Europe
Députées (2007)	18,5%	18 <sup>ème</sup> rang Europe sur 27 pays
Sénatrices (2004)	16,9%	8 <sup>ème</sup> rang Europe sur 13 pays à 2 chambres

#### Elections locales

La parité existe surtout dans les conseils régionaux.  
Seule l'élection du maire échappe à toute législation

<b>Elections locales</b>		
Régionales (2004)	47,6%	12,3% en 1992 27,5% en 1998
Conseil général (2004)	10,9%	8,6% en 1998 9,8% en 2001
Municipales (2001)	33%	21,7% en 2005
Maires (2001)	10,9%	7,5% en 1995

## **12. La parité dans le monde économique et social**

La parité est loin d'y être effective. Les seuls domaines où il existe une sur-représentation des femmes sont l'Université, la fonction publique, mais il ne s'agit pas de leur présence aux postes de responsabilité et leurs salaires sont inférieurs.

#### La parité dans l'entreprise

Elle est régie par la loi du 9 mai 2001.

Au niveau des dirigeants d'entreprises :

- 17,2% des femmes sont dirigeantes ; moins dans la construction (6,9%) et plus dans le commerce (21,2%) et les services (20,3%) ;
- leurs salaires est en moyenne de 32% inférieur à celui des hommes et même de près de 40% dans les sociétés de services ;

Au niveau des cadres :

- la part des femmes est en moyenne de 25,4% ; mais elles sont **majoritaires à l'Université** ;
- leurs salaires sont inférieurs en moyenne de 21% par rapport à ceux des hommes.

#### La parité dans les instances paritaires

- dans les conseils de prudhommes, un quart des juges prud'hommes sont des femmes, sauf dans la section « Activités diverses » (33,8%) ; dans l'industrie, elles ne sont que 18,3% et dans l'encadrement, elles sont 20,4%.
- dans les comités d'entreprises, les femmes sont plus présentes dans les comités d'entreprise des activités tertiaires. En moyenne, elles sont un tiers.

#### La parité dans la direction de la fonction publique

Fin 2005, les femmes représentaient 59% des emplois des 3 fonctions publiques (Etat, territoriale et hospitalière), mais seulement 15% des emplois supérieurs :

- dans la fonction publique d'Etat, les femmes dirigeantes sont 16,1% ; **les femmes cadres sont 58%** des emplois civils de catégorie A ; dans l'enseignement supérieur, les femmes présidentes d'université sont 13% ; les femmes directrices d'établissement Education nationale sont 13%.
- dans la fonction territoriale, les femmes sont **une majorité de 61%**, dont 56% dans les corps de catégorie A qui fournissent les directeurs ; elles sont 14% des directeurs généraux de conseils régionaux et départementaux, 18% de ceux des communes de plus de 40 000 hab, 16% pour les structures intercommunales, 26% pour les établissements publics nationaux.
- dans la fonction hospitalière, les femmes représentent **88% des personnels administratifs**, mais 38% du corps des directeurs d'hôpitaux qui choisissent les chefs d'établissement hospitalier (elles étaient 18% à ce poste fin 2005).

#### La parité dans la vie associative

En 2005, on comptait 45% des hommes et 40% de femmes adhérant à une association au moins, et elles représentaient 31% des présidents.

Elles présidaient dans l'action sociale et humanitaire (47%), la santé (44%), la culture et les loisirs (38%), l'éducation (36%).

.....

## **2. La situation des femmes au travail**

On doit considérer que l'accès des femmes à l'activité professionnelle, hors du foyer familial, est une conquête décisive de la seconde moitié du 20<sup>ème</sup> siècle. A « la femme au foyer » a succédé « la femme au travail ».

Les taux d'activité des hommes et des femmes se sont rapprochés, progressant pour les secondes, diminuant pour les premiers.

## 21. La nécessité de l'emploi des femmes

Les femmes sont entrées dans le salariat à partir des années 1960.

Il y a d'abord des avantages économiques au travail des femmes :

- c'est un moyen d'augmenter la population active, donc de rééquilibrer le ratio inactifs / actifs, ce qui joue dans l'amélioration des comptes sociaux ;
- c'est un moyen de ne pas aggraver la pauvreté, car il vaut mieux actuellement compter sur deux emplois dans un couple que sur un seul : le taux de pauvreté des couples avec enfants dans lesquels seul l'homme travaille est de 13,5% ; quand les deux parents sont actifs, ce taux est de 7%.
- c'est un moyen pour la femme d'acquérir des droits sociaux comme le droit à la retraite.

Mais beaucoup de femmes cumulent un emploi professionnel et les tâches domestiques et familiales, ce que l'on appelle la « **double journée** ». Et quand elles peuvent recourir à la garde d'enfant à domicile, ce travail est encore fait par une femme.

## 22. Le niveau de formation des femmes

Incontestablement, à partir des années 1970, la scolarité des filles a fortement progressé dans les dernières décennies. Mais...

### Formation initiale

Il faut parler d'**un gâchis de matière grise**. Les diplômes détenus par les femmes sont sous-utilisés :

- au collège, les filles ont de meilleurs résultats scolaires ;
- au Bac, toutes séries confondues, les filles ont eu en 2006 un taux de réussite de 83,7% contre 80,2 % chez les garçons et cet écart se maintient depuis 1996 ;
- on observe de fortes différences d'orientation : au Bac, les filles privilégient la filière littéraire (41%) et les garçons la série scientifique (66%) ; en classes préparatoires, les filles sont majoritaires en prépas littéraires (76,3%) et économiques (55%) quand les garçons le sont en prépas scientifiques (70,5%) ;
- à l'IUT, les femmes représentent 38,6% des effectifs ; elles sont majoritaires en secteur tertiaire (51%) pour s'orienter vers les carrières de gestion et, dans le secteur secondaire où elles ne sont que 21,6%, elles préfèrent la chimie (54,2%) et le génie biologique (64,2%).
- à l'Université, les femmes sont majoritaires (56,7%), préférant les sections littéraires (70,8%) et les sections économiques (59%) ;
- dans la population des 25-34 ans, 25% des femmes ont un diplôme de l'enseignement supérieur contre 20% des hommes ; 20,5% des femmes ont un Bac +2 contre 17% des hommes.

Or, les femmes sont moins utilisées sur le marché du travail que les hommes, et leurs qualifications sont en dessous de leur niveau de formation.

A diplôme égal, les femmes restent défavorisées dans l'emploi.

### Formation continue

La formation continue est toujours trop délaissée : entre janvier 2002 et mai 2003, 24% des femmes l'ont pratiquée pour 26% des hommes.

Cet accès à la formation continue est moins important dans le secteur privé que dans le secteur public :

- dans le public, les femmes cadres en formation continue sont 36%, les employées sont 26%, les ouvrières sont 29% ; dans le secteur privé, les cadres sont 37%, les employées sont 17%, les ouvrières sont 8%.
- **Le temps partiel** est un obstacle sérieux à la formation continue des femmes, car dans le temps partiel, les femmes représentent 82% des travailleurs.

### 23. Activité et emploi des femmes

L'idéal est facile à énoncer : ne plus faire de différences entre hommes et femmes pour le type d'emploi, le salaire, le temps de travail ou de chômage !

Y parvenir suppose de changer les mentalités (supprimer les stéréotypes véhiculés par la culture), et surtout toucher aux lieux du pouvoir économique et politique.

#### Lutter contre les stéréotypes culturels

L'un des problèmes majeurs est celui de l'existence de métiers dits « masculins » et de métiers dits « féminins ». Leur répartition est présentée comme évidente, naturelle, alors qu'elle est culturelle, figée en stéréotypes.

L'un des endroits où l'on voit ces stéréotypes est la littérature enfantine (il existe des rapports de CNAF sur ce sujet).

Evidemment, ces stéréotypes circulent dans les familles et dans l'ensemble de la société. Ils circulent aussi à l'école, dans l'orientation.

Les femmes occupent donc très majoritairement les métiers des services, de l'éducation, du social, de la santé, ces métiers dits « féminins » où les qualités requises sont l'attention aux autres, l'écoute, la compréhension et compassion.

Lutter contre cette segmentation stéréotypée du travail suppose un double mouvement :

- favoriser l'entrée des femmes dans les métiers réservés aux hommes ;
- et favoriser l'entrée des hommes dans les métiers réservés aux femmes : crèches ; protection maternelle infantile, « assistante maternelle » .....

#### Saluer la féminisation de la population active

Cette féminisation est indiscutable : les femmes représentent 47% de la population active en 2007.

Majoritairement, les femmes entre 25 et 49 ans ne s'arrêtent pas de travailler à la naissance de leur premier enfant. Le taux d'activité (rapport entre les femmes actives et la population féminine en âge de travailler) de cette tranche a progressé de 21 points depuis 1976. Mais il décroît à l'arrivée du deuxième enfant :

- le taux d'activité des 15-24 ans, entre 1976 et 2006, est passé de 50,3% à 30,7% ;
- celui des 25-49 ans est passé de 61,6% à 82,3% ;
- celui des 50 ans et plus est passé de 43,1% à 54,9%.

#### Relativiser le taux d'emploi des femmes

Apparemment, le taux d'emploi des femmes en France est élevé : 7,7% de non salariées et 92,3% de salariées (85,7% chez les hommes). Mais....

D'abord, les femmes exercent plus souvent dans le secteur public.

Ensuite, elles occupent plus souvent que les hommes des emplois temporaires en CDD (8,9% contre 5,5%).

Le travail à temps partiel concerne surtout les femmes (30,3% des femmes actives contre 5,8% des hommes).

Il existe des sous-emplois (des actifs occupés à temps partiel recherchant un emploi pour travailler plus à temps partiel ou temps complet) ; ils touchent 27,7% des femmes et 34,4% des hommes à temps partiel. Ouvrier-e-s et employé-e-s sont à temps partiel contre leur gré.

Les métiers d'ouvriers sont à 82,4% masculins et les métiers d'employés sont à 75% féminins.

## 24. Les femmes créatrices d'entreprise

Selon l'enquête SINE de 2006, 29% des entreprises dans l'industrie et le tertiaire marchand non financier ont été créées par des femmes. Cela a peu augmenté en 5 ans.

Ces créatrices ont un diplôme plus élevé que les hommes (65% ont le Bac ou plus, contre 50% chez les hommes), mais elles ont moins d'expérience professionnelle.

Elle créent dans le tertiaire : commerce et réparation (29,5%), services aux particuliers (25,5%) et aux entreprises (18,7%), éducation, santé et action sociale (11,4%).

Elles investissent au départ moins d'argent que les hommes et, à 70%, cherchent d'abord à assurer leur propre emploi.

## 25. Le chômage des femmes

En 2006, le taux de chômage des femmes était supérieur à celui des hommes : 9,6% contre 8,1%, mais l'écart diminue progressivement avec le temps.

Cette inégalité perdure chez les jeunes de moins de 25 ans : le taux de chômage des jeunes femmes ne cesse d'augmenter, il atteignait 24% contre 20,9% chez les hommes.

Par ailleurs, les femmes sont surreprésentées dans le chômage de longue durée : 50,8% sont des chômeuses.

## 26. La discrimination salariale et les difficultés professionnelles

	En points de pourcentage
<b>Ecart des salaires F/H</b>	<b>25,3%</b>
<b>Discrimination pure</b>	<b>6,2%</b>
<b>Education et formation</b>	<b>-1,4%</b>
<b>Types d'emplois occupés</b>	<b>8,5%</b>
<b>Temps de travail</b>	<b>12,1%</b>
- dont la part du temps partiel	7,8%
- et la part de la durée du travail	4,3%

Source : Meurs et Ponthieux, 2006, repris par *Terra Nova*.

La loi sur l'égalité salariale date du 23 mars 2006.

En 2005, l'écart calculé par rapport à la rémunération médiane était de 19% et n'avait guère évolué de 1997 à 2005. En 2006, selon d'autres sources (*Terra Nova*), l'écart serait de 25,3%. Selon l'Observatoire des inégalités, l'écart moyen des salaires approche les 40% si l'on intègre les emplois à temps partiel. Ces chiffres sont donc le double des chiffres le plus souvent évoqués. L'explication tient dans le fait que l'INSEE n'a longtemps diffusé que des données pour les emplois à plein temps. C'est parmi les cadres que cet écart est plus important.

**L'écart salarial ne diminue plus depuis le début des années 1990.** Et les négociations collectives ne fonctionnent pas.

Si on examine toutes les causes de cet écart, on doit admettre que la moitié de l'écart ne s'explique que par la discrimination. Le reste peut être expliqué par les caractéristiques individuelles, les types d'emplois et d'établissements.

Sur l'ensemble de la vie active, le salaire des hommes et des femmes n'évolue pas de la même façon. Chez les salariés du privé à temps plein, les évolutions de salaire sont nettement en faveur des hommes avant 25 ans, puis équivalentes entre 25 et 30 ans, puis en faveur des femmes après 30 ans et jusqu'à la fin de carrière.

Il existe un préjugé négatif des employeurs sur une moindre productivité des femmes comparée à celle des hommes. Leur embauche est perçue comme plus risquée, les premières années de vie active sont moins rémunérées afin de couvrir ce risque. La mise en couple et la possible naissance d'enfants perturbent le contrat de confiance. L'incertitude se résorbe ensuite avec l'ancienneté dans l'entreprise. Mais les débuts de vie professionnelle laissent des traces à long terme.

En ce qui concerne les difficultés professionnelles, les sociologues parlent d'un « **levier de soumission** » qui touche surtout les femmes peu qualifiées et les familles monoparentales. La situation est telle que les femmes acceptent la maltraitance parce qu'elles doivent absolument travailler pour vivre. Elles occupent majoritairement des fonctions exécutantes dans une organisation très masculine du travail, avec parfois un climat sexiste et des stratégies viriles.

Pour monter dans la hiérarchie, elles doivent intérioriser ces pratiques viriles et agressives.

Les pratiques d'évaluation cassent les solidarités collectives, cultivent la compétition entre salariés. La porosité entre vie professionnelle et vie personnelle est grande parce que les femmes supportent plus les obligations de la vie familiale. Et cette interpénétration des sphères professionnelle et familiale porte préjudice aux femmes.

## **27. Les écarts de retraite**

Les femmes ont **des retraites plus faibles que les hommes** : plus faible degré de participation au marché du travail, problèmes d'articulation entre vie familiale et vie professionnelle jouent sur le nombre d'années que les femmes retraitées peuvent valider pour leurs pensions et sur le montant de ces pensions.

En 2004, le montant moyen des retraites perçues par les femmes a été de 38% inférieur à celui des hommes : 1020 euros contre 1636 euros. Les écarts de pension résultent des différences de déroulement des carrières professionnelles : périodes d'inactivité ou d'interruptions d'activité, activité à temps partiel subi ou choisi, inégalités salariales, moindre progression professionnelle. De plus, il y a de fortes disparités au sein des pensions versées.

En 2006, 10% des femmes retraitées déclaraient avoir travaillé moins de 30 ans sur l'ensemble de leur vie active. Parmi les femmes âgées de 55 à 64 ans, 46,6% ont déclaré être passées directement de l'emploi à la retraite, 26,5% se sont retrouvées au chômage.

### L'âge de cessation d'activité

Les femmes touchent leur première retraite à moins de 60 ans (6% contre 14% des hommes) ; 60 ans (53% contre 72% des hommes) ; 61-64 ans (11% contre 10%) ; 65-66ans (30% contre 5%).

Il apparaît que près d'un tiers des femmes attend 65 ans pour compenser les effets d'une carrière incomplète (contre 1 homme sur 20 au même âge). Les hommes peuvent en majorité partir à 60 ans avec une carrière complète.

## Le montant des retraites

Dans l'ensemble, le montant de retraite des femmes est plus faible.

En 2004, le montant total de retraite des femmes, brut de prélèvements sociaux, était en moyenne de 1296 euros.

Celui des hommes était de 1636 euros, soit une différence de **38%**.

Quand les retraitées sont jeunes, c'est qu'elles bénéficient de prestations élevées.

La part des femmes ayant effectué une carrière complète augmente au fil du temps : elle est passée de seulement un tiers pour les 85 ans à près de 45% pour les 65-69 ans. Or chez les hommes, le montant moyen de la retraite est quasiment identique pour toutes les classes d'âge en dessous de 80 ans.

### **28. Les femmes immigrées dans la population**

Dans la population immigrée, depuis 1999, il y a autant de femmes que d'hommes.

L'insertion professionnelle de la population immigrée est difficile, le taux de chômage des hommes et des femmes y est deux fois plus élevé que parmi les non - immigrés.

Les femmes immigrées ont un taux de chômage plus élevé que celui des hommes immigrés : la différence est de 21% .

Elles sont surreprésentées dans les catégories d'ouvrières et employées.

### **29. Lutter par la loi**

L'action par la loi est loin d'être efficace.

La loi sur l'égalité professionnelle (automne 2008) qui doit pénaliser par des **sanctions financières** les entreprises qui n'opéreraient pas pour l'égalisation des salaires ne s'applique pas au secteur public. Et l'Etat est un employeur qui ne donne guère l'exemple.

Les négociateurs négocient peu sur le thème de l'égalité professionnelle. Les accords, surtout dans les grandes entreprises, abondent en déclarations de bonnes intentions et ne contiennent pas suffisamment de mesures concrètes.

Les contrôleurs contrôlent peu et les sanctions ne sont guère appliquées.

Les juges jugent peu.

Il existe la possibilité d'en appeler à la HALDE , mais, plus de la moitié des recours émanent des hommes demandant à bénéficier des avantages familiaux en cas de retraite. Les recours des femmes pour discrimination représentent seulement 6% .

Une mission de préparation de la concertation sur l'égalité professionnelle a proposé des remèdes au second semestre 2009.

.....

## **3. Les droits et le respect des femmes**

### **31. Infections sexuellement transmissibles**

Près de 90% des femmes de 18-24 ans déclarent avoir utilisé un préservatif au premier rapport sexuel.

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à déclarer avoir contracté une IST au cours des 5 dernières années, surtout dans la tranche des 26-34 ans.

Le nombre de personnes ayant découvert leur séropositivité dans l'année est en diminution en 2006 : 6300 au lieu de 6700 en 2005. Mais la France reste **l'un des pays d'Europe de l'Ouest les plus touchés**. Les autres IST sont en augmentation.

Une femme sur deux déclare avoir effectué un test de dépistage du sida dans sa vie, et plus précocement que les hommes.

L'âge moyen des femmes porteuses d'infection à VIH est passé à 35 ans en 2006.

### **32. Contraception**

La France occupe **la première place mondiale pour les méthodes médicales de contraception** (pilule et stérilet). Pourtant, une grossesse sur trois reste non prévue (dont la moitié débouche sur une IVG).

Près de deux grossesses sur trois arrivent chez les femmes utilisant un moyen contraceptif au moment de la grossesse. Une étude montre que plus d'une femme sur cinq déclare l'oublier au moins une fois par mois.

L'usage de la pilule est le plus important chez les femmes de 20 à 24 ans. Par la suite, c'est le stérilet.

Plus d'une femme sur dix a déjà eu recours à la contraception d'urgence : problème de préservatif (32,5%), oubli de pilule (24,9%), rapport sexuel non protégé (21,8%).

Plus de 1,1 million de Norlevo (pilule du lendemain) ont été vendus en 2006, soit sept fois plus qu'en 1999.

La contraception d'urgence est surtout le fait de jeunes femmes de 15-19 ans (30%) et de 20-24 ans (32%). Dans 7,5% des cas, cela n'a pas évité une grossesse.

### **33. Interruption volontaire de grossesse**

Le nombre d'IVG reste stable depuis 1975 : **200 000 IVG par an**. La France est en tête avec la Suède, le Royaume Uni.

Quatre grossesses non prévues sur dix se terminaient par une IVG en 1975 ; c'est le cas de six sur dix en 2004.

L'IVG par mode médicamenteux se développe progressivement : 44% des IVG en 2005, contre 27% en 2000.

### **34 Les violences**

La gravité de ce problème, notamment dans la sphère familiale, est de mieux en mieux perçue.

#### Historique simplifié de l'action internationale

Elle l'a été d'abord grâce à l'action des ONG qui ont déplacé la question des violences conjugales vers l'espace public : en 1981, la Convention internationale pour l'élimination des discriminations à l'égard des femmes (CEDEF) a reconnu la nécessité d'octroyer aux femmes une protection par le droit international. De nombreux Etats ont cependant tenté de résister.

En 1992, le CDEF a confirmé sa position et appelé les Etats à endiguer la violence faite aux femmes dans des faits commis « par une personne privée ».

La deuxième étape s'est passée à la conférence mondiale sur les femmes à Pékin : les Etats, qui ne s'accordaient encore pas sur le contenu concret des violences, s'y sont engagés à enrayer toutes les violences faites aux femmes, domestiques ou non. Deux obstacles perduraient ; les violences psychologiques (difficiles à constater, disait-on) et la nécessité du contact direct.

En 2005, l'OMS a réalisé dans 10 pays la première enquête. Elle a révélé qu'une femme sur quatre est victime de violences de la part d'un partenaire intime et qu'à la campagne, les femmes sont trois fois plus nombreuses que les citadines à subir des violences.

Rappelons encore que, dans les années 1970, les ONG ont proposé des hébergements provisoires pour accueillir les femmes avec leurs enfants.

Selon une estimation réalisée en 2006 par les Nations Unies, 89 pays disposent d'une législation interdisant la violence familiale, et le viol conjugal est poursuivi dans 104 Etats (sur près de 200 au monde).

Les résistances émanent principalement des fondamentalistes religieux.

#### Du côté de la législation française

Des lois de 2006 et 2007 ont renforcé la prévention et la répression de ces violences, au sein du couple :

- loi n° 2006-99 du 4 avril 2006 : applique la circonstance aggravante aux auteurs pacés et « ex » comme à de nouvelles infractions (meurtres, viols, agressions sexuelles) ; consacre au plan pénal l'éviction du conjoint violent du domicile du couple ; reconnaît le viol entre époux ; permet de lutter contre les mariages forcés et prévient les mutilations sexuelles ;
- loi 2007-97 du 5 mars 2007 : impose les soins aux auteurs de violences au sein du couple ;
- loi 2007-1198 du 10 août 2007 : injonction de soins pour toutes personnes condamnées à un suivi socio-judiciaire ;
- loi 2007-1631 du 20 novembre 2007 : étend le droit de séjour des victimes de violences conjugales aux étrangères conjointes de Français et aux conjointes d'étrangers séjournant en France au titre du regroupement familial.

#### Du côté des enquêtes

Des enquêtes successives nous ont permis de mieux connaître le phénomène : en 2000, sur 6970 femmes ; en 2006, sur 10 000 personnes de 18 à 75 ans ; en 2007, sur 11 249 personnes de 18 à 60 ans :

- les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes à faire état d'au moins un dommage consécutif à des violences interpersonnelles ; près de 2 millions de personnes de 18 à 60 ans ont déclaré avoir subi au moins un acte de violence physique ou sexuelle, dans les 24 mois avant ; en 2007, on relève 6,1% de femmes victimes contre 5,1% d'hommes.
- à l'extérieur du ménage, les femmes sont plus souvent exposées aux violences sexuelles (attouchements, tentatives de rapports sexuels forcés, rapports sexuels forcés) ; près de 6 fois sur dix, elles connaissent leur auteur ; il y a eu 130 000 viols en 2005-2006, surtout sur des femmes.
- 88% des auteurs de violences physiques hors ménage sont des hommes ; les femmes victimes de violences physiques hors ménage ont été à 78% victimes d'hommes (ex-conjoint surtout) et pour 18% victimes d'une autre femme.
- 30% des femmes victimes de violences (verbales, physiques, sexuelles) l'ont été d'un membre de leur famille (conjoint, ex conjoint, proche).
- pour plus de la moitié des 891 000 victimes de violences physiques ou sexuelles au sein du ménage en 2005-2006, l'auteur est le conjoint ; près de 330 000 sont des femmes ;
- plus d'un quart des victimes âgées de 15-25 ans déclarent avoir subi un rapport forcé avant l'âge de 13 ans, une fois pour 55% des victimes, deux ou trois fois pour 19%, quatre fois ou plus pour 14%.

Au cours de 2006, **une femme est décédée tous les trois jours** sous les coups de son compagnon. La proportion de ces femmes portant plainte est de 8%. Quand l'auteur est l'ex compagnon, cette proportion monte à 50%.

On a cherché à estimer les répercussions économiques de ce phénomène : coûts directs médicaux (hospitalisation, parcours ambulatoire) et non médicaux (transports, éducation, logement, hébergement d'urgence, police, justice, prestations sociales), coûts indirects (humain psychologique, perte de production) : il s'agirait de **1 milliard d'euros par an**. Les violences faites aux femmes représentent 80% de ces coûts.

Sur les lieux de travail, les violences sont des pressions psychologiques (17% des femmes), des agressions verbales (8,5%), des agressions physiques (0,6%) des destructions de l'outil de travail (2,2%). Les agressions sexuelles (avances, attouchements, exhibitionnisme) concernent 2% des femmes.

### Du côté des rapports

Du rapport proposé par Danièle Bousquet et de la mission chargée de la question, il ressort qu'il est nécessaire de prévoir pour toute action d'envergure un dispositif comprenant un volet constitutionnel (introduire dans le préambule de la constitution la condamnation solennelle des violences faites aux femmes), un aspect législatif, un versant réglementaire et territorial.

Six objectifs : dénombrer les violences, mieux les prévenir, faciliter l'accès des victimes au droit et les protéger, compléter l'arsenal juridique existant, mieux coordonner les acteurs intervenant.  
65 propositions.

Le pilotage national de la lutte contre les violences faites aux femmes comprend :

- la Commission nationale contre les violences faites aux femmes créée en 2001 auprès de Ministre des droits des femmes ; elle s'appuie sur le Service des droits des femmes et de l'égalité (SDFE) qui sera intégré dans la future Direction générale de la cohésion sociale (avec directeurs départementaux) ;
- un pilotage budgétaire transversal, interministériel et partenarial ;
- des déléguées régionales, rattachées aux SGAR (Secrétaires généraux aux affaires régionales) des préfectures ;
- des chargées de mission départementales.

Créées en 2001, il existe des commissions départementales d'action contre les violences faites aux femmes, présidées par les préfets et animées par des délégués. Depuis 2006, elles sont intégrées aux Conseils départementaux de prévention de la délinquance (drogue, dérive sectaire, violences aux femmes). 90 CDPD ont été mises en place avec 80 sous-commissions concernant les violences aux femmes. Il en résulte une perte de visibilité des questions de violence aux femmes et une réduction des problèmes aux aspects policiers et judiciaires, au détriment des questions sociales.

Il apparaît de plus en plus qu'il est nécessaire de créer des **référénts locaux violences conjugales** qui soient des interlocuteurs uniques de proximité s'assurant de l'accompagnement et du suivi de la victime, dans un parcours individualisé. Chacun s'occuperait de 25 à 50 personnes selon le lieu. Il bénéficierait d'une formation interdisciplinaire.

Sur le plan judiciaire, il semble intéressant qu'un membre du parquet soit spécialisé dans la question des violences aux femmes.

On peut déplorer que l'on n'aborde pas les violences liées à la traite des êtres humains (traitées cependant dans le rapport n° 3459 sur *L'esclavage en France aujourd'hui*, 2001), ni la question de la burqa, apparue récemment, qui relève d'une mission créée le 23 juin 2009.

### 35. Minima sociaux

Les femmes ont un peu plus souvent que les hommes un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté monétaire (12,6% contre 11,5%). Ce taux décroît avec l'âge, mais remonte à 65 ans.

Les minima sociaux sont un plancher de ressources pour les personnes insuffisamment couvertes par le volet assurance de la protection sociale : RMI, puis RSA.

Deux allocations concernent surtout les femmes : l'allocation de parent isolé (API, à la quasi totalité des femmes) ) et le minimum vieillesse (à 60,7% de femmes)

.....

## 4. L'aménagement des temps de vie pour les femmes

La dernière enquête sur cette question remonte à 1999, faite par l'INSEE.

### 41. Le partage des temps entre hommes et femmes

L'enquête montrait qu'on avait peu progressé entre 1986 et 1999 dans le partage des tâches ménagères et d'éducation des enfants :

- en 13 ans, les hommes ont augmenté le temps domestique de 13 mn
- les femmes ont diminué leur temps domestique de 1mn !

	Femmes			Hommes		
	1986	1999		1986	1999	
Temps physiologique	11h 32	11h 35	+3mn	11h 22	11h 22	
Temps de travail	5h 15	5h 01	- 14mn	6h 33	6h 22	+ 11mn
Temps domestique	3h 49	3h 48	- 1mn	1h 51	1h 59	+ 8mn
Temps libre	2h 48	3h 02	+ 14 mn	3h 36	3h 44	+ 8mn

Les femmes consacrent deux fois plus de temps que les hommes au temps domestique : 3h 48 contre 1h 59.

La répartition est plus équilibrée quand les deux membres du couple travaillent, appartiennent aux mêmes catégories socio - professionnelles et ont des revenus identiques.

L'arrivée des enfants accentue le phénomène.

Après leur première maternité, 17% des jeunes femmes passent à temps partiel, 11% changent de poste ou acceptent une mutation, 7% démissionnent de leur emploi, 4% prennent un congé parental à temps complet.

### 42. La partage des charges familiales

Le taux d'activité des femmes en couple selon le nombre d'enfants est le suivant :

- avec 1 enfant de moins de 3 ans : 81,3%
- avec 2 enfants dont 1 de moins de 3 ans : 59,8%
- avec 3 enfants ou plus dont 1 de moins de 3 ans : 37,5%.

La présence d'un seul enfant de moins de 3 ans joue peu sur l'activité des femmes ; mais celle-ci baisse avec deux ou trois enfants dont l'un d'eux est âgé de moins de trois ans. Il y a donc un impact de l'arrivée du deuxième enfant.

Les mères les moins diplômées sont les moins présentes sur le marché du travail. Et les écarts de taux d'activité s'accroissent avec le nombre d'enfants présents au domicile.

Le congé de paternité est ouvert depuis le 01 janvier 2002 aux pères : 11 jours successifs, dans les 4 mois suivant la naissance ou l'adoption d'un enfant.

En 2004, 369 000 pères en ont bénéficié. Le salarié perçoit une indemnité au lieu de son salaire.

Le congé de maternité depuis le 7 mars 2007 est un ensemble de 16 semaines, dont 3 semaines incompressibles avant la naissance.

Selon le nombre d'enfants, il va de 16 à 46 semaines, plus une période supplémentaire possible de 14 jours au cours de la période prénatale, sur prescription médicale.

Depuis le 01 janvier 2004, pour toute naissance ou adoption, les familles peuvent bénéficier de la prestation accueil du jeune enfant PAJE : une prime à la naissance ou à l'adoption, une allocation de base, un complément de libre choix d'activité, un complément de libre choix du mode de garde. Le même bénéficiaire peut obtenir plusieurs allocations.

Au 31 décembre 2006, le nombre de bénéficiaires était de 2 101 683.

La loi de financement de la Sécurité sociale de 2006 a créé un nouveau type de congé parental, le complément optionnel de libre choix d'activité, plus court (1 an) et mieux rémunéré, à partir du troisième enfant ; de 587 à 759 euros par mois.

En dessous de 3 ans, 17% des enfants sont gardés surtout par une assistante maternelle ; 10% sont en crèche ; plus de 60% sont gardés par les parents.

Entre 3 et 6 ans, 78% des enfants sont à l'école.

La scolarisation des enfants de 2 ans est spécifique à la France et à la Belgique et vient pour beaucoup en complément de la garde par les parents.

En France, en 2006-2007, 23% des enfants étaient scolarisés à 2 ans, mais seule une petite partie était à temps complet.

Le degré d'implication de l'employeur à la bonne articulation des temps de vie est très variable.

Les places en crèche sont proposées par la fonction publique hospitalière ou territoriale, par les établissements à plus de 1000 salariés. Les projets de crèche d'entreprise restent rares.

Le crédit d'impôt famille a été mis en place le 01 janvier 2004 pour inciter les entreprises à s'impliquer dans la politique familiale : il est accordé à hauteur de 25% des dépenses engagées, dans la limite de 500 000 euros par an et par entreprise (crèches ou haltes -garderies, formation en congé parental, congé de maternité, paternité, frais exceptionnels de garde d'enfant).

3,2 millions de personnes âgées de 60 ans et plus reçoivent une aide régulière pour handicap ou problème de santé. Les 2/3 des aidants non professionnels sont des femmes (toilette, habillage...).

### **43. Les pratiques culturelles et sportives**

Les pratiques culturelles et sportives des hommes et des femmes tendent à se rapprocher pour les musées, le cinéma et le théâtre.

La différence la plus marquée concerne la lecture : 11% des femmes lisent entre 1 et 2 livres par mois, contre 6% des hommes, qui préfèrent la presse nationale ou régionale.

En 2000, les activités sportives concernaient 78% des femmes contre 88% des hommes. Leur pratique sportive est moins liée à une structure sportive et au besoin d'une licence sportive. Les sports pratiqués par les femmes peuvent se passer d'encadrement : marche, natation, vélo.

Les femmes participent aussi de plus en plus à des compétitions de haut niveau.

Mais elles accèdent rarement aux responsabilités dans le domaine sportif :

- 6,3% des présidents de fédérations ;
- 19,8% des membres de comités directeurs de fédérations ;
- 5% des postes de directeurs techniques nationaux ;
- 10,5% des postes d'entraîneurs nationaux.

Cette situation explique l'introduction du principe de proportionnalité (entre nombre de licenciées et nombre de sièges occupés) dans le statut des fédérations, par le décret du 7 janvier 2004.

.....

## 5. Situation des femmes en Lorraine

Si l'on prend en compte un certain nombre d'indicateurs généraux, la situation des femmes en Lorraine est **quasi systématiquement défavorable** par rapport à la situation en France.

	Lorraine	France
Indice de fécondité 2003	1,73	1,88
Espérance de vie	81,8 ans	82,8 ans
Taux de mortalité pour 100 000	770	686
Taux d'activité INSEE Lorraine 2002	59%	63%
Taux de chômage 2004	11,2%	11,1%
Ecart chômage avec les hommes	+2,6	+ 2
Accès responsabilités		
- maires communes + de 3500 hab	5,5%	6,9%
- proportion créatrices entreprises	34%	35%
Accès études supérieures	16%	24%

Le moindre taux d'activité des femmes en Lorraine relève pour partie de l'histoire industrielle de la région.

.....

## CONCLUSION

La question de la place des femmes dans les différentes sociétés est d'importance mondiale. L'inégalité est en effet une réalité mondiale dont les causes sont multiples, notamment religieuses.

### La Conférence mondiale sur les femmes

La 4<sup>ème</sup> conférence mondiale sur les femmes s'est tenue à Pékin en 1995. Les gouvernements ont alors adopté un programme d'action en 12 points. Ce programme a été mis en œuvre progressivement par les présidences de l'UE, à partir de 1998, sur la base d'indicateurs sur les 12 thèmes retenus :

- 1999-2004 : participation des femmes à la prise de décision ; articulation entre vie familiale et vie professionnelle ; égalité des rémunérations ; violence domestique envers les femmes ; participation aux processus de décision économique ; harcèlement sexuel en milieu professionnel ;
- 2005 : bilan décennal de l'application du programme de Pékin, réflexion sur les indicateurs, invitation à poursuivre ;
- depuis 2005 : élaboration d'indicateurs sur les femmes et la santé ; mécanismes institutionnels de promotion de l'égalité ; les femmes, l'éducation et la formation ; les femmes et la pauvreté ; les petites filles ;

- 2008 : la France étudie la question des femmes et des conflits armés ; et elle complète sa précédente étude sur l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle.

Il faut ajouter que le 20 décembre 2006 a été créé l'Institut européen pour l'égalité entre hommes et femmes, installé à Vilnius (Lituanie).

### Les enquêtes européennes

Les enquêtes sont pilotées par Eurostat. Voici quelques données utiles :

- le taux moyen de fécondité dans l'UE est de 1,51 en 2005. Celui de la France, qui est en tête, est de 1,94 devant l'Irlande (1,88). **Aucun Etat n'atteint le seuil de renouvellement des générations** qui est de 2,1 enfants par femme.
- la France est atypique en Europe : elle combine taux de fécondité élevé et forte implication des femmes dans la vie professionnelle ;
- en effet, le taux d'emploi de 15-64 ans dans l'UE à 27 est de 64,4% en 2006 (57,2% pour les femmes et 71,6% pour les hommes) ; le taux d'emploi des femmes en France est de 57,7%, il est de 0,5% supérieur à la moyenne européenne ;
- en France, **les taux de chômage** masculin et féminin sont **au-dessus de la moyenne européenne** ;
- en France, les salaires moyens des femmes représentent **83,4%** des salaires des hommes ;
- en Europe, un tiers des cadres de direction et dirigeants d'entreprises privées sont des femmes (32,6%). La France vient en 4<sup>ème</sup> position avec près de 40% .

### Un triple constant pour une situation d'inégalité

La France se situe parmi les pays leaders en termes de taux d'activité féminine.

Il existe bien une féminisation du salariat européen et de la population active, à partir des années 1960. Cela correspond à une mutation sociale majeure, qui transforme la société entière.

Il existe aussi une continuité des trajectoires professionnelles : sur la tranche d'âge 25-49 ans, le taux d'activité des femmes est passé de 40% à 80%, et ce taux d'activité est presque identique à celui des hommes. Cette continuité s'est installée en France, Danemark, Finlande, Suède, Portugal...Elle ne l'est pas encore dans les autres pays européens.

Il existe enfin une progression de la scolarité des femmes à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle, depuis 1970, au point que le niveau scolaire et universitaire des femmes est supérieur à présent à celui des hommes. Or, le diplôme reste le déterminant fondamental de l'activité de la femme. Le niveau Bac + 2 donne même plus de chance à l'emploi que le niveau Bac +4 ou 5.

Cette triple progression n'a abouti qu'au **maintien des inégalités** entre hommes et femmes : sur le plan des salaires, des carrières professionnelles, du sur-chômage, de la ségrégation des emplois, de la précarité.

Il faut donc **reprendre le mouvement d'avancée** de la condition féminine en France, en Europe et dans le monde !

### **Bibliographie simplifiée**

Hélène Périvier, « Le féminisme est un humanisme », *Terra Nova*, 7 mars 2009.

Site <http://www.femmes-emploi.fr>

Rapport Danièle Bousquet à l'Assemblée nationale

Article « Aider les femmes à briser le silence », *Alternatives internationales*, juin 2009.

Rapport SDFE, , *Chiffres clés. L'égalité entre les femmes et les hommes*, 2007.

Conseil économique et social de Lorraine, « Travail féminin : un enjeu de croissance pour l'économie lorraine », Communication à la séance plénière des 22-23 juin 2006.  
Marie-Jo Zimmerman, Rapport d'information à l'Assemblée nationale, 20 octobre 2009.

Noël Nel